

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements			
	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'égalité pour les conscrits

Lorsque fut votée la loi de 1905 sur le recrutement, toutes les compétences militaires s'accordèrent pour souhaiter que le développement de la préparation militaire put en partie suppléer à la réduction du temps de service militaire de trois à deux ans.

Les espoirs de ces promoteurs de la loi nouvelle ne furent pas trompés, car sur tous les points du territoire de nombreuses sociétés de préparation se fondèrent, où l'on vit affluer un grand nombre de jeunes hommes de bonne volonté.

Le rôle des pouvoirs publics était tout tracé: ils devaient veiller au développement d'un mouvement aussi précieux pour la défense nationale, ils devaient aussi s'assurer que la préparation militaire n'était pas le prétexte d'une organisation ou d'un embrigadement politique de la jeunesse française. Nous avons la satisfaction de constater qu'ils n'ont pas failli à leur double mission. L'activité et le dévouement de nos instituteurs et des instructeurs mis dans les villes à la disposition des bataillons de préparation militaire, a fortement contribué à la formation d'une génération de conscrits déjà entraînés aux différents exercices que comporte le métier militaire. En même temps, ainsi que le faisait très heureusement remarquer M. Messimy dans un récent discours, nous constatons le progrès incessant d'une éducation physique infiniment désirable.

Le ministre de la guerre justement soucieux de donner des sanctions à la préparation militaire a décidé de réserver aux conscrits porteurs du certificat d'aptitude, le droit de choisir leur régiment, droit qui était naguère réservé aux seuls jeunes gens qui pouvaient obtenir, par leurs influences, une affectation spéciale.

J'ai déjà fait ressortir ici même les avantages et les inconvénients d'une telle mesure. De plus en plus il apparaît qu'il importe de réaliser une réforme qui ne fasse pas du grand principe de l'égalité de tous les citoyens devant les charges militaires une pure fiction.

Que l'on compare la situation des campagnes et des villes au regard de la conscription, on ne tardera pas à reconnaître que, si le choix du régiment est pour tous les jeunes gens du contingent un avantage précieux, il est surtout appréciable pour nos ruraux.

Dès l'âge de 13 ans, c'est-à-dire au sortir de l'école, quelque fois même avant, les enfants de la campagne sont associés aux travaux des champs; soit qu'ils gardent les troupeaux, soit qu'ils rendent à leurs parents de menus services; leur travail vient alléger les charges de la famille qui subit au jour de leur départ, une gêne souvent cruelle. Si les jeunes soldats de la campagne ne sont pas trop éloignés de leurs foyers, ils ne perdent pas le contact avec leur famille, au besoin, ils apportent encore leur concours à l'exploitation pendant les brefs « congés de moissons ».

Dans les villes, avant de partir pour le service militaire, le jeune homme est un ouvrier et gagne sa vie indépendamment de ses parents ou bien il est un apprenti et, dans les deux cas, il ne saurait être utile à leur travail excepté dans des circonstances exceptionnelles. Je ne crois pas devoir insister plus sur la supériorité évidente des avantages de la situation des populations urbaines. Je ne développerai pas non plus le thème trop connu de l'exode des campagnes vers les villes, dont les sociologues et les hommes politiques se préoccupent si justement et que l'on ne peut manquer de favoriser, en déracinant le jeune villageois.

De telles considérations me permettent de dire que si la balance de la justice militaire devait pencher d'un côté, ce serait en ce qui concerne les affectations spéciales, du côté des ruraux. Or, il est aisé de constater que les dispositions prévues par M. Messimy sont de nature à favoriser singulièrement la population urbaine, et je

peux ajouter, d'une façon générale, la population aisée. C'est là sans doute, le caractère antidémocratique qui s'attache à la circulaire ministérielle de M. Messimy qui s'inspire évidemment du plus louable souci — je veux dire des exigences de la défense nationale.

Je ne pense pas me tromper en affirmant que plusieurs de mes collègues ont été frappés comme moi-même des conséquences fâcheuses de primes accordées aux porteurs d'un certificat presque exclusivement accessible aux jeunes gens qui habitent les villes.

Si l'on peut maintenir en les réglementant les affectations spéciales supprimées parce qu'elles engendraient de regrettables abus, il faut étudier une réforme équitable. En déposant un amendement au budget de la guerre tendant à élever de dix mille francs les crédits de ce département, j'ai eu surtout l'intention de permettre à la Chambre d'émettre un avis sur cette grave question.

La première condition de l'égalité des concurrents c'est assurément qu'ils aient la possibilité d'atteindre tous le lieu du concours, c'est-à-dire le plus souvent le chef-lieu de département. Je demande donc à l'Etat de couvrir les frais de déplacement des conscrits qui voudront subir les épreuves du certificat d'aptitude militaire ou tout au moins la prise en subsistance, dans une caserne, des jeunes gens arrivant de la campagne, pour passer l'examen.

Ce n'est là qu'un des points intéressants du débat qui peut s'engager à l'occasion des sanctions du certificat d'aptitude, mais il a une importance: outre qu'il peut amener une explication complète, mon amendement est en soi si juste que je ne puis douter de l'approbation de la Chambre.

L. De LA TREMOILLE,
Député de la Gironde.

nouvelles fonctions, M. Benoit, continuera à se montrer ce qu'il s'est toujours montré des plus faciles à nourrir, bien qu'il préfère les épluchures de pommes de terre mélangées avec du son.

A propos des fraudes

Nous n'avons pas le monopole des fraudes alimentaires.

Sait-on à quoi servent en majorité les marrons du Piémont, qu'on cueille en ce moment en grande quantité autour de Coni ?

Ils sont tout simplement vendus à des négociants des Pays-Bas pour faire le cacao de Hollande.

Après tout, le cacao aux châtaignes cela vaut mieux que l'eau de Javel dans l'eau de Seine.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les journaux annoncent que les garnisons des places espagnoles au Maroc, et notamment, dit « El libéral », celles de Larache et d'El-Ksar, vont subir une appréciable réduction. Le rapatriement porterait sur un chiffre total de 200.000 hommes. Le lieutenant-colonel Silvestre, commandant des troupes d'El-Ksar est attendu à Madrid, où il viendra en congé pour une huitaine de jours.

Lundi a commencé à Melilla l'embarquement de quelques régiments qui sont rappelés dans la métropole.

La presse d'opposition et les journaux indépendants commentent longuement ces mesures, qui, écrivirent-ils, seront accueillies par le pays avec surprise, mais aussi avec satisfaction.

Les incidents d'Oudjda

Il vient de se produire dans cette affaire, un fait nouveau qui éclaire singulièrement la situation: l'aveu du principal accusé.

Au départ de la Commission d'enquête, rentrée à Paris, on le sait, il y a cinq jours, le commissaire rapporteur près le Conseil de guerre a repris son instruction contre les prévenus, restés à Oudjda, le cad, MM. Destailleur, Pandori, Lorgeon et divers autres.

Cette fois, un résultat certain fut promptement acquis.

Le cad, principal inculpé, a reconnu les manœuvres dont il était accusé et a demandé qu'il lui fût permis à titre de réparation, de restituer les sommes et les biens indûment obtenus.

De plus, il s'engage à ce que ceux qui avaient été ses associés ou ses complices et qui comme lui sont en prison, donnent pour cette réparation tous les concours pécuniaires.

A la suite de ces importants aveux, le général Toutée, qui est à Paris, fut mandé hier, au ministère et reçut communication des documents. Voici quelle fut alors la réponse du général:

« Il n'est point possible de laisser les indigènes lésés sans protection; je tiens pour nécessaire la réparation des actes délictueux, aujourd'hui reconnus, mais cette réparation ne doit pas aller sans une réparation matérielle, à laquelle ont droit les victimes de pareilles manœuvres. En conséquence, je ne puis qu'approuver la demande des inculpés, la réparation complète des injustices, spoliations et de tous dommages causés par les accusés. »

Ceux-ci ayant reconnu les fautes qui font l'objet de l'inculpation, acceptent en outre la vérification des titres et la fixation des dommages, c'est-à-dire du montant des restitutions, tel qu'il sera établi par le magistrat, que précéderont le général Toutée avait chargé de la revision des biens immobiliers dans l'amalat d'Oudjda.

Les accusés reconnaissent que le juge Marty, délégué par le haut commissaire, le général Toutée, a été de la plus parfaite équité.

Ils réclament donc que M. Marty soit l'arbitre appelé à déterminer le montant des dommages qu'ils auront à payer à leurs victimes.

Ajoutons que le général Toutée n'a cessé de protester contre les versions qui ont été rapportées dans les journaux à Paris, au sujet de l'arrestation de MM. Destailleurs et Pandori.

Le général a fourni sur tous ces points des explications décisives qui sont depuis quelque temps déjà entre les mains du gouvernement.

Le centenaire de Louis Blanc

La présidence d'honneur de M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, et sous la présidence effective de M. T. Steeg, ministre de l'instruction publique, a eu lieu dimanche, à 2 heures, place Monge, la cérémonie commémorative du centième anniversaire de la naissance de Louis Blanc.

Le ministre a été reçu par MM. Painlevé et Desplas, députés, Lampue, Fleuret et Robaglia, conseillers municipaux, et par les bureaux des Comités républicains du 5^e arrondissement, qui, se souvenant que Louis Blanc avait représenté, pendant de longues années, leur arrondissement, à la Chambre, avaient pris l'initiative de cette fête.

Le Conseil municipal ayant décidé, sur la proposition de M. Galli, de participer à la cérémonie, M. Robaglia a déposé, en son nom, une palme de bronze devant la statue de Louis Blanc et a prononcé un discours.

M. Robaglia, qui représente dans l'assemblée communale le quartier de la Sorbonne, est un parent de l'illustre homme d'Etat.

Des discours ont été prononcés par MM. Painlevé, député, membre de l'Institut, et Seteg, ministre de l'instruction publique, qui a terminé en ces termes:

« Nous pouvons, Messieurs, nous inspirer des idées de Louis Blanc, nous avons pour garant de leur noblesse et de leur élévation républicaine, l'existence même de ce grand honnête homme, qui a tant sacrifié à l'œuvre humaine et politique qu'il avait entreprise, et dont la vie toute de labeur et de dévouement fut si simple, si probe, si remplie. On peut critiquer l'œuvre, l'homme reste admirable de dignité morale, de courage civique, de patriotisme sans tache. »

« Jamais l'amour du genre humain n'a détruit en lui l'amour de la patrie; il a connu les jours de deuil de l'année terrible; il a pleuré sur les défaites et sur l'invasion de ce pays, auquel il assignait fièrement dans sa pensée, la magnifique mission de concilier tous les peuples, dans une grande tâche d'émancipation et d'amélioration facile, dont la France serait la dirigeante ou l'inspiratrice. Même aux heures les plus sombres, il n'a jamais douté, jamais désespéré de la régénération de la France et par elle du monde entier, des travailleurs tous intéressés à la réussite éclatante de sa politique démocratique. »

Un Jury demande le sursis pour un accusé

Samedi, pour la première fois en France, le jury de la Seine innova le système du jury anglais, c'est-à-dire qu'il a indiqué à la cour la peine que celle-ci devait appliquer en vertu du verdict qu'il venait de rapporter.

Un maraîcher de Saint-Denis, nommé Tabard, était accusé du crime de meurtre.

Le 26 juin dernier, à propos d'un vol

de lapins commis chez son cousin Villermot, une discussion des plus vives s'ensuivit entre les deux hommes, et comme l'un et l'autre se trouvaient en état d'ébriété, la dispute dégénéra en rixe. Après avoir reçu de Villermot un coup de tête dans la figure, Tabard riposta par un coup de fusil, tiré à bout portant, qui atteignit mortellement son cousin. Le maraîcher alla se constituer prisonnier.

Quand il fut dégrisé, il manifesta le plus vif regret de l'acte qu'il avait commis.

A l'audience, il a réitérés ses regrets. Son avocat, M^{re} Lucien Durand, a plaidé chaleureusement son irréprochable passé, et le jury, après avoir répondu affirmativement aux questions de culpabilité, a admis les circonstances atténuantes.

Puis, à l'audience, lorsque la lecture du verdict fut terminée, le chef du jury fit cette déclaration:

« Le jury émet le vœu à la majorité que la cour accorde le bénéfice de la loi de sursis à l'accusé. »

C'était bien la première fois qu'un jury manifestait immédiatement après la lecture du verdict son sentiment sur la condamnation à intervenir. C'est donc tout à fait exceptionnellement que la cour a écouté dans le plus grand silence le vœu du jury et... qu'elle l'a exaucé.

Elle a infligé au maraîcher Tabard le maximum de la peine, qui deux coups et blessures simples, est pour eux, mais en ayant bien soin d'ajouter que cette peine d'emprisonnement serait mitigée par le bénéfice de la loi de sursis.

La guerre d'Orient

Une note officielle

Une note officielle affirme que l'Italie a informé le gouvernement russe qu'elle n'avait pas l'intention de bloquer actuellement les détroits.

Vif engagement à Derna

Le 25, les Italiens firent sur le plateau qui se trouve vis-à-vis de la ville, une reconnaissance avec deux bataillons d'infanterie, un bataillon d'alphins, trois sections de mitrailleuses, une section d'artillerie de montagne, une compagnie de matelots du navire « Napoli ».

Vers 9 heures, on signala d'importantes forces ennemies et peu après, les troupes italiennes prirent contact avec elles engageant un vif combat, qui dura jusqu'au coucher du soleil, vers cinq heures de l'après-midi; à ce moment, les turco-arabes se retirèrent après avoir perdu de vue l'ennemi.

Les troupes italiennes commencèrent, de leur côté, leur retraite sur Derna.

Les Italiens ont eu 50 hommes hors de combat, dont 12 morts.

Les Italiens dégagent les sbords de Tripoli

Le général Frugoni a donné l'ordre d'effectuer une marche en avant, de façon à avancer la ligne de défense jusqu'au fort de Mesri et jusqu'à El-Hanni. Pour cette action, il a employé la 3^e division sur le front est et la 6^e brigade, qui a fait un mouvement tournant en sortant par Boumeliane. Le mouvement est combiné de façon que la 6^e brigade commence son action par l'occupation du fort Mesri; la 3^e division s'avance alors en occupant El-Hanni.

L'occupation du fort Mesri a eu lieu à neuf heures et demie. A dix heures, le 50^e régiment d'infanterie, formant l'extrême droite, a engagé un vif combat avec les corps réguliers turcs.

Quand les troupes italiennes occuperont le nouveau front, qui est l'objectif de la marche, elles seront renforcées et elles fortifieront l'emplacement avec l'aide du génie.

Sanglants combats au Mexique

A Santa-Anna du Mexique, 800 partisans du général Zapata et 450 fédéraux ont lutté toute la journée. Les fédéraux l'emportèrent, tuant 62 partisans du général Zapata. Ce dernier a pu s'échapper.

Les troupes fédérales ont reçu l'ordre de tuer quiconque sera convaincu de fomenter la rébellion. Plusieurs exécutions ont eu lieu sur divers points.

Une Province russe qu'on laisse mourir de faim

L'évêque de Cheliabinsk fait un chaleureux appel en faveur des paysans du gouvernement d'Orenbourg et du territoire de Turgai, où se reproduisent les scènes horribles de la famine de 1891. Des bandes d'affamés se réunissent dans les villes et villages pour y demander la communion et se préparer à mourir.

La Société médicale de Pirogoff et la Société économique impériale ont pris l'extraordinaire décision de conseiller au public de ne point porter secours aux malheureux paysans affamés, et le gouverneur du district de Katerinembourg lui-même confisque les souscriptions qu'un journal local reçoit pour ces pauvres gens.

En Chine

Les variations de Yuan-Chi-Kai
Les fluctuations continuent: Yuan-Chi-Kai vient encore de changer sa politique. Faisant de nouveau appel à la force plutôt qu'aux négociations, il a donné l'ordre de reprendre les hostilités à Han-Kéou, où ont été envoyés des renforts. Il reviendra aussi à la dynastie, en lui imposant certaines conditions. Cette nouvelle évolution est attribuée au ralliement de Chang-Toung; il est également probable que Yuan-Chi-Kai pense trouver plus facilement l'appui financier dont il a besoin en rompant avec les rebelles.

Victoire des républicains

A Shanghai, quinze cents républicains avec douze pièces de canon, après six heures de contact, ont défait 3.000 impériaux et leur ont capturé deux pièces de campagne.

La rencontre a eu lieu près des tombeaux de Ming, à Lang-Tang.

Les révolutionnaires affirment que les troupes loyalistes ont eu 1.000 hommes hors de combat.

On attend d'un instant à l'autre, la prise de la ville par les républicains.

Petites Nouvelles

M. Klotz, ministre des finances et député de Montdidier, a présidé, à Cahy (Somme) la cérémonie commémorative de l'un des épisodes de la bataille d'Amiens, livrée par l'armée de Faidherbe, pendant la guerre de 1870.

M. Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux finances, a inauguré, dimanche, à St-Nazaire, le collège de jeunes filles et de stand des sociétés de préparation militaire.

Le lieutenant de vaisseau Arguel, officier rapporteur du Conseil de guerre maritime, a terminé son rapport et déclaré son instruction close sur l'information judiciaire relative à la perte de la « Liberté ».

Parmi les sauveteurs de la catastrophe de la « Liberté » qui ont reçu la médaille militaire, se trouve un jeune gabier breton, qui n'a pas encore dix-huit ans.

Quatorze ouvrières d'une fabrique de ciment à Budapest, qui avaient passé la nuit dans un four, ont été trouvées asphyxiées. Deux seulement ont pu être sauvées.

Le roi de Danemark, voyageant incognito, est arrivé à Paris dimanche à 4 heures en gare du Nord.

M. Steeg, ministre de l'instruction publique, a présidé samedi soir le banquet de l'Union amicale des instituteurs de la Seine. Il a, à cette occasion, prononcé un discours où il a exposé à grands traits la conception qu'il se forme du rôle de l'instituteur et de l'action éducatrice de l'école laïque.

La coopérative de consommation créée il y a 8 ans à Brest, par le syndicat rouge des ouvriers de l'arsenal, vient d'être déclarée en faillite.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de la guerre.

MM. Bories, Pasquel, Reinach prennent part à la discussion générale et parlent notamment sur la question de l'avancement des officiers.

M. Driand parle ensuite sur les incidents qui se sont produits au 139^e d'infanterie, à Aurillac. Il proteste contre les mutations d'officiers qui ont eu lieu à la suite de ces incidents. L'incident est clos.

M. Bouveri proteste contre l'envoi des soldats dans les grèves.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Un mastic

On appelle mastic en typographie, l'intercalation dans un texte de lignes qui font partie d'un autre texte.

L'un des plus beaux exemples du genre est celui qui se produisit dans un journal de Seine-et-Marne et qui eut pour conséquence le mélange de deux fillets, l'un consacré à M. Benoit, juge au tribunal, et l'autre au compte rendu d'un marché de porcs.

Les lecteurs eurent alors sous les yeux le texte suivant qui dut les laisser rêveurs:

« M. Benoit, juge au tribunal, n'est plus dans notre ville. Il a été vendu, samedi, au marché des bestiaux. »

« Magistrat intègre, esprit éclairé et libéral, M. Benoit est aussi un cochon extraordinaire du poids de 325 kilos. »

« Sorti des porcheries modèles de MM. Lepatissier frères, cet animal est un des plus beaux spécimens de la race dite « Porcs d'Andalousie », le type du parfait homme du monde et aussi de l'homme d'esprit. On ne saurait applaudir aux choix du chef de l'Etat. Dans l'accomplissement de ses

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation judiciaire du sieur Louis GRAMOND

Couverture des créanciers pour concordat ou contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire...

de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

Faillite du sieur Jean GOUDAL

Rapport de faillite

Le Tribunal de Commerce de Cahors a, Par jugement en date du vingt-quatre novembre mil huit cent onze, enregistré.

Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.

Chemin de Fer d'Orléans

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris-Quai d'Orsay, pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Enregistrement direct des bagages Voitures directes, wagons-lits, wagon-restaurant.

SECRET DE TOILETTE

Eau de Cologne d'Agnès Sorel Entretien fraîcheur, santé, beauté

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 27 Novembre 1911

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES DIRECTES, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KILOG.

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, les moutons et les veaux lents sur les pores.

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous Par la qualité irréprochable de ses Produits Par ses Prix sensationnels de bon marché

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

CHANGEMENT de DOMICILE Le CABINET DE CONSULTATIONS M. MAURY Chirurgien-Dentiste

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (ORNE) CAMORS (LOT)

20 PRESSES Adresse télégraphique : COUESLANT-ALENÇON COUESLANT-CAHORS

DE LA COMPAGNIE P. O. — DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES DE FRANCE ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

LE Secret du Banquier

Par Miss M.-E. BRADDON

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VII

ESTHER FAIT SA VOLONTÉ

Il écrivait à lord Wallace que la dame s'était mis en tête d'avoir le cheval

Ce fut avec le cœur serré que la faible jeune femme écrivit cette lettre ; car la pensée du danger auquel son

Esther bien-aimée voulait s'exposer le remplissait d'épouvante. Mais il n'avait pas la fermeté nécessaire pour s'opposer à une fantaisie de la femme

quelques heures après il recevait la réponse de lord Wallace. Elle était ainsi conçue ;

CHER HARLINGFORD, « Si la dame dont vous voulez satisfaire le caprice, a mis dans sa tête d'accomplir un suicide, elle peut»

Reproduction interdite aux journaux ayant pas de traité avec l'agence Favre.

« y arriver aussi bien d'une façon que d'une autre. Je ne puis que vous le redire encore une fois, c'est un cheval dangereux à monter pour une dame. Il faut, pour en venir à bout, un homme ayant un poignet de fer et une volonté aussi indomptable que la sienne.

« Tout à vous.

« Wallace. »

Le duc se rendit en toute hâte à May Fair avec cette lettre. Esther la reçut avec empressement et rit gaie-

« Un poignet de fer et une volonté aussi indomptable que la sienne ! — s'écria-t-elle en répétant les termes employés par le vicomte. — Bien, bien, Quant au poignet de fer, je n'en sais rien, mais je sais que jamais cheval n'a eu une volonté plus indomptable que la mienne. Nous verrons qui sera le plus fort de Sabot-du-Diable ou de moi.

« Vous persistez à vouloir ce cheval en dépit des avertissements de Wallace ? — Si je persiste !... Comme de raison, — dit la Juive qui se promenait à grands pas dans le salon, en proie à la plus grande exaltation. — Quelle triste figure vous me faites, mon pauvre Harlingford ; on dirait que je vais me jeter dans un précipice ou faire une chose quelconque devant amener

une mort certaine. Vous autres hommes, vous êtes lâches, je vous montrerais qu'on peut venir à bout de ce cheval. Envoyez un chèque de mille livres à lord Wallace et dites-lui d'envoyer Sabot-du-Diable dans mes écuries.

De nouveau le duc résista, supplia, implora, mais Esther triompha encore, et le pauvre jeune homme céda à sa demande. Lui eût-elle ordonné de sauter dans la rue par la fenêtre de son salon, il lui eût été presque impossible de résister à ses ordres.

Le chèque fut envoyé, et le lendemain matin de bonne heure Esther alla à l'écurie contempler l'animal.

La journée était pluvieuse et la Juive se sentait disposée à chercher quelque aux éléments, tant était grande sa contrariété. Elle aurait voulu monter Sabot-du-Diable le jour même.

« Je pense qu'il fera beau demain, — dit-elle. Rappelez-vous, Harlingford, de ne pas prendre d'engagement, et de vous tenir prêt à m'accompagner à cheval demain, à onze heures du matin. J'irai jusqu'à Richmond ou Wimbledon, pour faire, un temps de galop sur le gazon.

« Je serai prêt, chère Esther, — répondit le duc gravement. — Mais je voudrais bien vous voir monter un autre cheval que Sabot-du-Diable. Vous aimiez tant, votre jugement Waterloush. — Oui, mais il y a un siècle de cela. J'en suis fatiguée maintenant et je

veux monter ce beau cheval alezan.

Elle posa sa petite main sur le cou recourbé de l'animal qui la regarda avec ses grands yeux bruns dont l'éclat avait quelque chose de presque infernal. L'aspect du cheval justifiait bien son nom de Sabot-du-Diable.

« Je ne sais pas comment cela se fait, — s'écria le duc, — je crois que la lettre de Wallace m'a rendu lâche. Mais je donnerais volontiers tout ce que je possède, jusqu'au dernier denier, si vous vouliez me promettre de ne pas monter ce cheval.

« Mon cher Harlingford, — s'écria la Juive, — je ne vous fournirai pas l'occasion de vous passer cette ridicule fantaisie. Je ne me suis jamais sentie en meilleure disposition qu'aujourd'hui et je me promets une immense plaisir de ma promenade de demain.

CHAPITRE VIII

LA MINIATURE

Après sa visite secrète aux caveaux de l'aile du Nord, l'esprit de Lionel était en proie à un état de fièvre perpétuel. Il reculait devant toutes les occasions de se rencontrer avec Julia Godwin. Il rêvait continuellement sur le sombre mystère de ce morceau de drap taché de sang, de la mare de sang, et du gant qu'il avait trouvé dans le caveau.

Un homme était venu à Wimbledon un soir du mois de juin de l'année dernière, et personne ne l'avait vu partir.

Les divagations du vieux jardinier n'étaient pas le résultat d'un esprit dérangé ; elles étaient enfantées par une intelligence frappée qui, dans son affaiblissement, conservait la mémoire d'une scène effroyable.

L'esprit de Westford était tourmenté par le combat des sentiments qui agitaient son cœur. Il savait, qu'étant tombé sur la trace d'un crime horrible et mystérieux, c'était pour lui un devoir sacré de mettre la police sur cette trace, pour que le sombre mystère de Wilmingdon fut éclairci et pour que la justice pût découvrir le criminel.

Mais le criminel était le père de Julia ; l'image d'une femme qu'il aimait se dressait pâle, écarlée de douleur devant lui, et il se sentait incapable de livrer son père à la rigueur des lois.

Alors, il essayait de croire qu'il n'y avait pas eu de crime commis pendant cette soirée du mois de juin. Il essayait de se persuader que Rupert Godwin n'était pas coupable du plus hideux de tous les crimes. Ce n'était qu'une grande mystification, peut-être le résultat d'un bizarre enchaînement de circonstances. Le drap taché de sang, le gant, les divagations de Caleb tout pouvait peut-être s'expliquer d'une manière toute différente de celle

que Lionel se sentait incliner à adopter.

« Pourquoi Godwin aurait-il assassiné cet étranger ? pensait le jeune homme. — Quel motif pouvait-il avoir eu ? Fi ! j'ai été fou de le soupçonner d'un crime semblable, aussi fou que le pauvre jardinier au cerveau détraqué, et dont les divagations n'ont peut-être aucun sens.

C'est ainsi que Lionel raisonnait avec lui-même, tant il avait le désir de croire à l'innocence de l'ennemi de sa mère.

Mais, en dépit de tous ses raisonnements, la sombre et terrible vérité dressait continuellement sa hideuse image devant ses yeux.

C'était en vain qu'il essayait de traiter légèrement ce mystère, un poids horrible accablait son esprit. Il se rappelait l'étrange, sentiment d'horreur qui s'était emparé de lui la première fois qu'il était entré à Wilmingdon.

« Il est inutile de se débattre contre la vérité ! — s'écria-t-il un jour après une longue angoisse morale. — L'ombre du crime s'étend sur cette demeure. L'odeur du sang empoisonne l'atmosphère. Un meurtre a été commis ici ! et, quoi qu'il arrive, je dois faire mon devoir, oui, même au prix du bonheur de Julia !

Le long combat était enfin terminé.